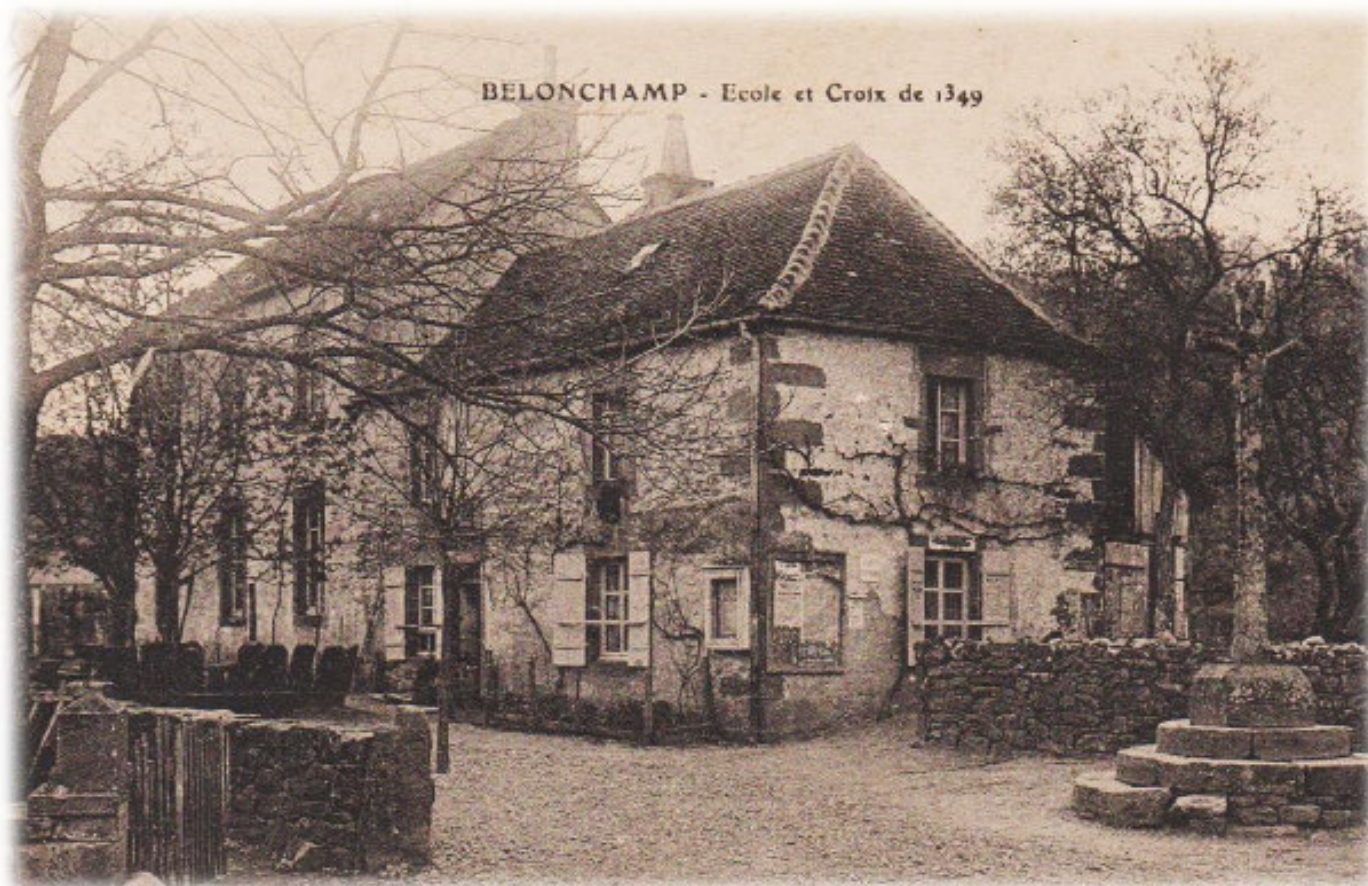

Belonchamp

Bulletin municipal



Décembre 2021



Mairie

14 route des Vosges

Téléphone : 03.84.20.80.84

Fax : 03.84.20.04.54

Mail : mairie.belonchamp@wanadoo.fr

Secrétariat : Mme Martine LAMBOLEY

Horaires d'ouverture :

Mardi : 17h00 -19h00

Vendredi : 16h00-18h00



Communauté de Communes
des 1000 étangs



<https://belonchamp.fr/>



PANNEAUPOCKET
« Ma commune dans la poche »



Sommaire

1. Le mot du maire

2. Informations

- Site internet et Panneau Pocket
- Diverses

3. Vie communale

- Finances / Budget
- Travaux / Projets
- Evènements / Agenda
- Fleurissement
- Urbanisme
- Etat civil
- Ecole de Ternuay

4. Environnement

- Tri et déchets
- Rappels réglementaires

5. Citoyenneté

- Valorisation du commerce de proximité
- Bien vivre ensemble

6. Santé

- Informations
- Vigilance



Chers habitants de Belonchamp,

Nous voilà arrivés au terme de l'année 2021 ! Je profite de notre bulletin communal pour vous communiquer le premier bilan des travaux conduits par la nouvelle équipe municipale. Bien que le contexte sanitaire se soit nettement amélioré au cours de cette année, il a toutefois un peu bouleversé le déroulement du programme que nous nous étions fixé. Néanmoins nous avons réussi à tenir nos objectifs de travaux.

Ainsi, les principaux chantiers programmés pour 2021 sont pour la plupart tous achevés. Un axe fort de notre équipe est de pouvoir contribuer, à notre petite échelle communale, à la préservation des ressources de notre environnement, si importantes pour nous en milieu rural. C'est la raison pour laquelle, nous avons œuvré pour la réduction de consommation d'eau sur le réseau de Ternuay dû aux importantes fuites, puis nous avons décidé le passage aux leds pour l'éclairage public. Enfin, nous avons réalisé le dossier du plan de relance pour la replantation de nos forêts en partenariat avec l'ONF.

Face à vos très nombreuses interpellations concernant la vitesse excessive des automobilistes traversant notre commune, le conseil municipal a travaillé en partenariat avec les services du département de Haute Saône pour définir la meilleure solution technique permettant de sécuriser nos habitants et nos piétons. Il a ainsi été acté la création de plateaux surélevés. Nous avons bien conscience que ces plateaux peuvent occasionner une gêne pour les automobilistes responsables. Mais la sécurité de nos habitants, et principalement de nos enfants, est une priorité ! En ce qui concerne les aménagements de voirie, il nous restera 2 secteurs : la Gare : pour lequel une étude est déjà en cours, et le Raddon : chantier de forte ampleur, qui je l'espère verra son aboutissement en 2023.

Pour les bâtiments communaux, nous souhaitons réaliser la rénovation extérieure de la salle des fêtes (ancien bâtiment). Nous envisageons également le remplacement du système de chauffage actuel de la mairie et des logements communaux (fioul et gaz) par une énergie plus propre et plus économique.

Bien entendu, les finances de notre commune ont une grande importance pour mener à bien ces travaux. Pour autant nous n'envisageons pas d'augmenter les taxes, nous misons beaucoup sur les subventions du plan de relance de l'État et du Département.

Une nouvelle fois le plateau des Mille Etangs et bien entendu Belonchamp seront mis à l'honneur grâce au passage du Tour De France. Nous aurons le plaisir et la joie d'accueillir cet évènement au mois de juillet.

Je tiens à remercier tous ceux qui œuvrent pour embellir notre commune, qui est actuellement très attractive. En effet, la quasi-totalité des logements et des maisons sont maintenant occupés. Mais également remercier l'équipe avec laquelle je travaille, des conseillers et conseillères dynamiques, motivés, disponibles et des adjoints, qui assument pleinement leurs fonctions en menant à bien leurs délégations.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin élaboré par la commission qui vous apportera plus de précisions mais également de nombreuses informations sur la vie citoyenne.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs vœux pour 2022 . Que cette nouvelle année vous apporte de la joie et du bonheur.

Le Maire,
Vincent Sarre

Site internet et Panneau Pocket

Le site internet de la commune affiche plus de 15 600 visites effectuées par environ 2 700 internautes.

Vous y trouverez un grand nombre d'informations :

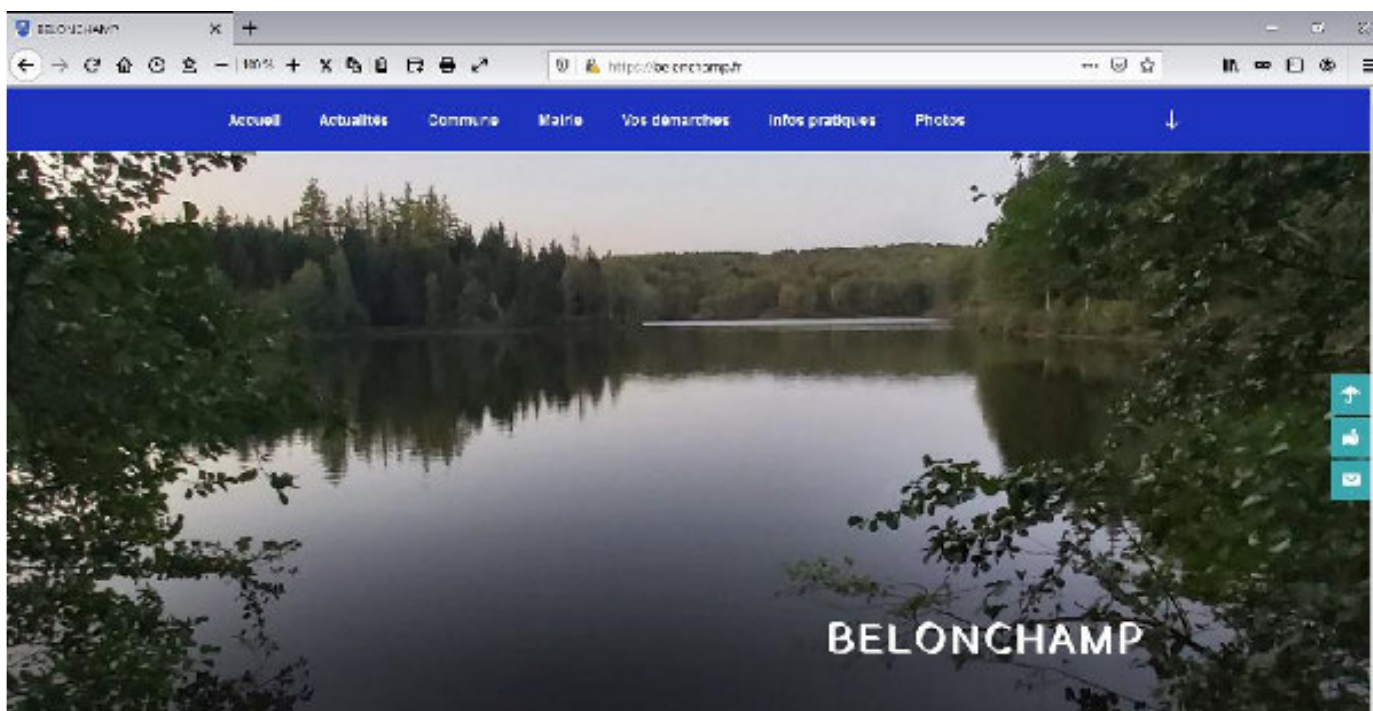
Publications des décrets et arrêtés, communiqués, évènements ...

Vie communale : commerces et artisans, associations, travaux ...

Vous pourrez faire vos démarches administratives par voie électronique

Des informations pratiques dans divers domaines : santé, tri et déchets, tourisme, transports scolaires, des adresses et liens ...

Avec Panneau Pocket, 92 smartphones ont mis Belonchamp en favoris pour 4735 lectures sur l'année écoulée.



BIENVENUE SUR LE SITE DE LA COMMUNE

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



Vous pouvez le consulter en tapant l'adresse :

<https://belonchamp.fr/>

dans la barre d'adresse de votre navigateur internet ou en scannant le QR code avec votre smartphone



PanneauPocket,
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTE



Diverses

Jeunesse : Les Cartes Avantages Jeunes sont offertes aux jeunes de la commune nés entre le 1er janvier 2001 et le 31 décembre 2010 sur réservation en mairie.

Séniors : Le colis des anciens est maintenu, mais le goûter organisé pour la remise des colis est annulé cette année encore en raison du protocole sanitaire lié au COVID. Les colis seront donc portés à domicile avant Noël.

Sylvain LAMBOLEY a quitté son poste d'employé communal pour rejoindre la commune de Servance. Un recrutement est en cours en vue de son remplacement.

Location salle des fêtes

Pour tout renseignement sur la location de la salle des fêtes, nous vous remercions de bien vouloir vous adresser en mairie.

[France services Haut du Them - Château Lambert](#)

3 rue de la vierge - 70440 Haut du Them - Château Lambert

Téléphone : 03.84.20.40.84 Fax : 03.84.63.86.80

E-mail : rsphautduthem@laposte.net

Rosianne et Martine vous accueillent ponctuellement

Du lundi au samedi : de 8h30 à 11h30

et sur RDV les lundis, mardis et vendredis de 13h30 à 16h30

et du temps de midi exceptionnellement



**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

[France services Melisey](#)

8 rue du Moulin - 70270 Melisey

Téléphone : 03.84.62.66.60

E-mail : france.services.1000etangs@gmail.com

Virginie et Emilie vous accueillent

Lundi et mardi 9h00-12h00 et 13h00-16h30

Mercredi 8h30-11h30

Jeudi 9h00-12h00 et 13h00-17h00

Vendredi 8h30-11h30

1er samedi de chaque mois 8h30-11h30



**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

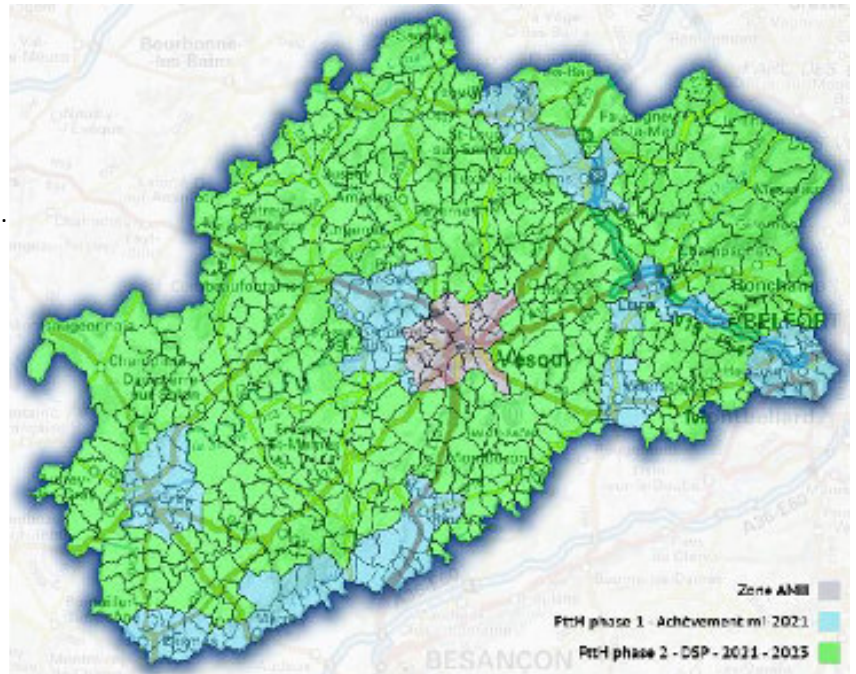
Diverses

Fibre optique :

Le déploiement de la fibre optique se poursuit en Haute-Saône.

Nous sommes dans la phase 2 en vert sur la carte.

Votre éligibilité à la fibre devrait être possible sous 10 à 15 mois.



Visualiser les réseaux haut-débits

Par adresse Par commune

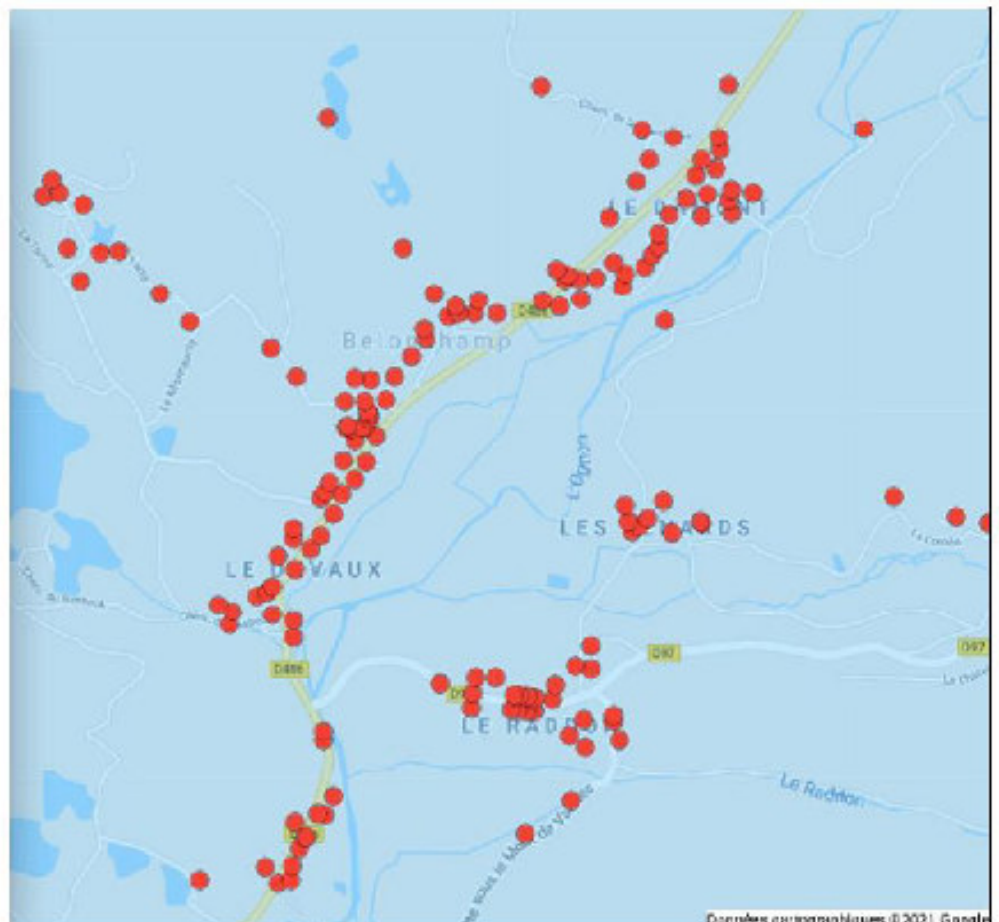
Saisissez votre commune

belonchamp

Mé localiser

Légende de la carte

- Zone fibrée par votre département
- Votre éligibilité
 - Etude en cours : 10 à 15 mois
 - Travaux en cours : 0 à 10 mois
 - Prochainement disponible à la commercialisation : 1 à 3 mois
 - Disponible à la commercialisation
- Zoomer pour afficher les points
- Zone AMII fibrée par des opérateurs privés



Données cartographiques © 2021 Google

Diverses

Nouveaux arrivants / Changements de situation :

Lorsque l'on change d'adresse, il faut le signaler.

Il en va de même pour un changement de situation familiale (composition du foyer).

Il faut déclarer ces changements au plus vite.

Pour déclarer un changement d'adresse ou de situation, rendez-vous à la mairie, muni de votre carte d'identité, du livret de famille et du relevé de votre compteur d'eau (pour le changement d'adresse).

Changement d'adresse

Plusieurs organismes sont à prévenir :

- la Mairie de votre commune de départ et d'arrivée : pour la clôture et l'ouverture de votre contrat d'eau
- la Communauté de Communes de départ et d'arrivée : pour les ordures ménagères
- la trésorerie : pour la taxe foncière

De manière globale

Vous devez signaler ces changements à tous les organismes possibles.

Il existe pour le changement d'adresse un **formulaire** du Service Public **en ligne** sur lequel vous pouvez le déclarer: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

Pour faire suivre votre courrier par La Poste pendant une durée déterminée, rendez-vous sur leur site.

<https://boutique.laposte.fr/demenagement-absence>

N'oubliez pas d'informer l'opérateur téléphonique, fournisseurs d'accès internet, d'eau, de gaz, d'électricité, assurances, sécurité sociale, mutuelles, banque, CAF, les établissements scolaires de vos enfants, employeur... Il faut aussi penser à changer de médecin traitant !

mémento

Bientôt 16 ans ? pensez au RECENSEMENT à la mairie du domicile

OBJECTIF CITOYEN

Une **attestation** vous sera remise

Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre le jour du 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} mois suivant

L'**attestation de recensement** est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)



Diverses

Réseau d'eau :

L'ajout de vannes de sectionnement prévu, afin de gagner en efficacité dans la recherche de fuites (et éviter la coupure complète ou d'une partie de la commune en cas d'incident) sur le réseau d'eau a été réalisé.

Cette année de nouvelles recherches de fuites ont eu lieu sur le réseau d'eau de la commune. Des vannes et compteurs ont été remplacés pour réduire notre consommation.

Ainsi la consommation journalière est passée de 72 m³ à 26 m³ l'an passé pour atteindre 20 m³ aujourd'hui.

La campagne de remplacement de certains compteurs vieillissants est toujours en cours.

La commune de Ternuay nous fournit une grande partie de l'eau, la réglementation impose des normes en termes de minéralisation et traitement, une station devrait donc prochainement être intégrée à leur réseau. Des coûts de fonctionnement nous seront répercutés, nous débattons actuellement afin d'en minimiser la répercussion.

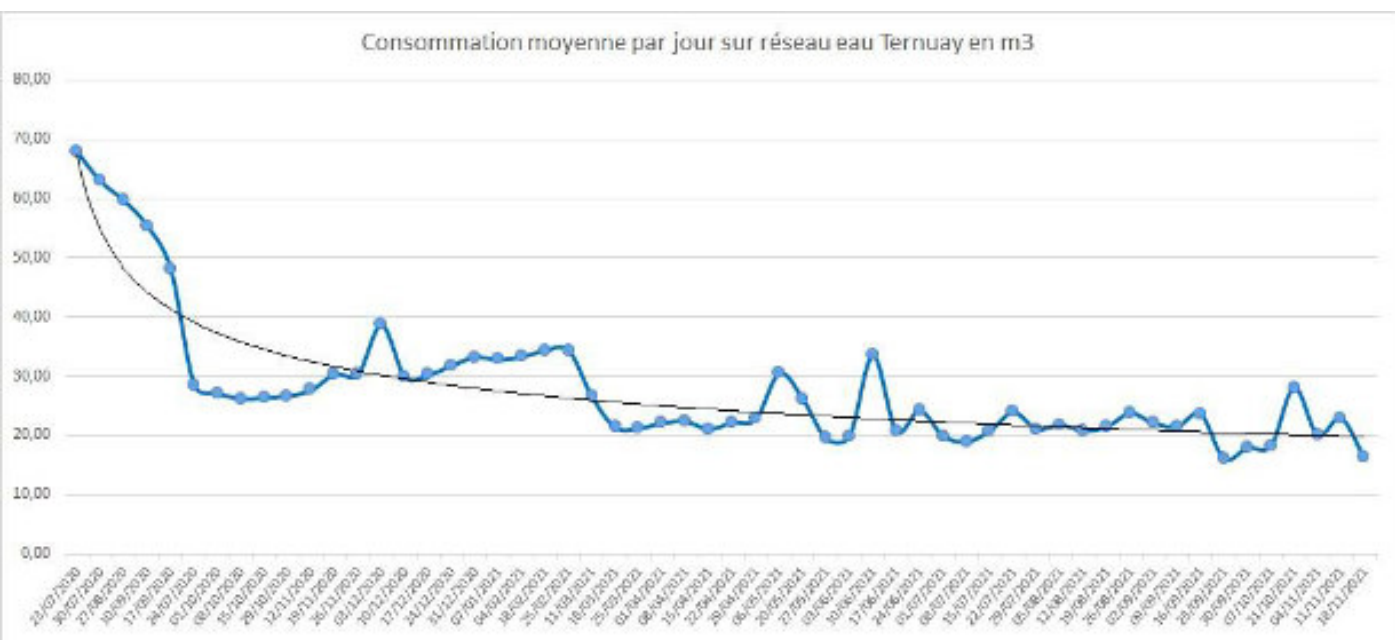
Rappels :

Votre installation doit être équipée d'un réducteur de pression.

Compteurs d'eau : Nous rappelons que chaque foyer doit vérifier à intervalles réguliers sa consommation et l'état de son compteur d'eau, car en cas de fuite après compteur les volumes d'eau comptabilisés seront pris en compte et devront être payés. En cas de détérioration du compteur d'eau, les frais de remplacement (compteur et installation) sont à la charge de l'administré.

L'accès aux vannes de sectionnement doit pouvoir se faire aisément, attention à ne pas l'encombrer et à dégager la végétation envahissante.

Les ressources en eau, en raison des conditions climatiques particulièrement, doivent être préservées. Il en va de la responsabilité de chacun.



Diverses

Qualité 2020 de l'eau sur l'unité de distribution :

BELONCHAMP AP LE PONT COTE TERNUAY

Maître d'Ouvrage : AD. COM. BELONCHAMP

Exploitant : REGIE

Le réseau est alimenté par la commune de Ternuay. L'eau est prélevée dans une source (aquifère des grès). Elle est distribuée sans aucun traitement préalable.

Bactériologie

La présence de bactéries dans l'eau distribuée révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, du stockage ou du transport.
Limite de qualité : absence de germe.

Nombre d'analyses réalisées : 5

Nombre d'analyses non conformes : 0

Turbidité

Une eau trouble induit des désagréments pour le consommateur et nuit à l'efficacité du traitement de désinfection.
Référence de qualité : 2 NFU

Nombre d'analyses réalisées : 3

Nombre d'analyses non conformes : 0

Valeur maximale mesurée : 0

Nitrates

L'emploi mal maîtrisé d'engrais et les rejets domestiques peuvent provoquer une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

Limite de qualité : 50 mg/l

Nombre d'analyses réalisées : 2

Nombre d'analyses non conformes : 0

Concentration moyenne : 2,7

Concentration maximale : 2,7

Dureté

La dureté, exprimée en degrés français (°F), représente le calcium et le magnésium, paramètres ne présentant pas de risque pour la santé.

Référence de qualité : L'eau ne doit pas être agressive

Nombre d'analyses réalisées : 2

Valeur moyenne mesurée : 0,0

Valeur maximale mesurée : 0

Pesticides

La présence de pesticides dans les ressources résulte d'une contamination par les activités de protection des récoltes et de désherbage.

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Nombre d'analyses réalisées : 1

Nombre d'analyses non conformes : 0

Valeur maximale mesurée :

Autres

Limite de qualité :

Nombre d'analyses réalisées :

Nombre d'analyses non conformes :

Concentration moyenne :

Concentration maximale :

CONCLUSION et AVIS SANITAIRE

L'eau a présenté une qualité bactériologique satisfaisante.

L'eau agressive dégrade les réseaux de distribution, favorise la dissolution des canalisations (plomb, cuivre, ...) et détériore la qualité de l'eau : goût métallique, particules en suspension, coloration.

En 2020, l'eau était consommable.

Afin de sécuriser l'alimentation en eau des usagers du réseau la collectivité doit rapidement mettre en œuvre un traitement de désinfection de l'eau avant sa mise en distribution.

L'eau distribuée étant agressive, la collectivité doit engager une étude de reminéralisation et mise à l'équilibre de l'eau.

Pour plus d'information...

Seuls les paramètres les plus significatifs sont représentés dans ce bilan. Vous trouverez à votre disposition tous les résultats du contrôle sanitaire auprès du maître d'ouvrage et sur le site internet : www.eaupotable.sante.fr

ars
Agence Régionale de Santé
Bourgogne
Franche-Comté

Contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un appareil de type adoucisseur ou purificateur d'eau, veillez à son bon entretien pour éviter une contamination microbiologique de l'eau et conservez un point d'eau non traité pour la cuisson et la préparation des aliments.



Dans les habitats anciens, vérifiez qu'il ne subsiste plus de canalisations en plomb. Dans le cas contraire, laissez couler l'eau quelques instants avant de la consommer et changez les canalisations dans les meilleurs délais.

Pour les eaux désinfectées au chlore, il est nécessaire de maintenir un taux de chlore résiduel. Si vous décelez un goût de chlore mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez le à votre distributeur (voir adresse facture).

Diverses

Qualité 2020 de l'eau sur l'unité de distribution :

BELONCHAMP AV LE PONT COTE MELISEY

Maître d'Ouvrage : AD. COM. BELONCHAMP

Exploitant : REGIE

Le réseau est alimenté par la commune de Fresse. L'eau est prélevée dans plusieurs sources (aquifère des grès). Elle est distribuée sans aucun traitement préalable.

Bactériologie

La présence de bactéries dans l'eau distribuée révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, du stockage ou du transport.
Limite de qualité : absence de germe.

Nombre d'analyses réalisées : 8

Nombre d'analyses non conformes : 1

Turbidité

Une eau trouble induit des désagréments pour le consommateur et nuit à l'efficacité du traitement de désinfection.
Référence de qualité : 2 NFU

Nombre d'analyses réalisées : 4

Nombre d'analyses non conformes : 0

Valeur maximale mesurée : 0

Nitrates

L'emploi mal maîtrisé d'engrais et les rejets domestiques peuvent provoquer une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

Limite de qualité : 50 mg/l

Nombre d'analyses réalisées : 2

Nombre d'analyses non conformes : 0

Concentration moyenne : 3,8

Concentration maximale : 3,8

Dureté

La dureté, exprimée en degrés français (°F), représente le calcium et le magnésium, paramètres ne présentant pas de risque pour la santé.

Référence de qualité : L'eau ne doit pas être agressive

Nombre d'analyses réalisées : 2

Valeur moyenne mesurée : 0,0

Valeur maximale mesurée : 0

Pesticides

La présence de pesticides dans les ressources résulte d'une contamination par les activités de protection des récoltes et de désherbage.

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Nombre d'analyses réalisées : 0

Nombre d'analyses non conformes :

Valeur maximale mesurée :

Autres

Limite de qualité :

Nombre d'analyses réalisées :

Nombre d'analyses non conformes :

Concentration moyenne :

Concentration maximale :

CONCLUSION et AVIS SANITAIRE

L'eau a présenté une qualité microbiologique insuffisante qui a nécessité une interdiction temporaire de consommation. Les effets sanitaires liés à la pollution microbiologique de l'eau sont en général des pathologies de type gastro-entérique.

Cette mauvaise qualité peut être due à l'absence de traitement de désinfection.

L'eau agressive dégrade les réseaux de distribution, favorise la dissolution des canalisations (plomb, cuivre, ..) et détériore la qualité de l'eau : goût métallique, particules en suspension, coloration.

En dehors de cette période d'interdiction, l'eau était consommable en 2020.

Afin de sécuriser l'alimentation en eau des usagers du réseau la collectivité doit rapidement mettre en œuvre un traitement de désinfection de l'eau avant sa mise en distribution.

L'eau distribuée étant agressive, la collectivité doit engager une étude de reminéralisation et mise à l'équilibre de l'eau.

Pour plus d'information...

Seuls les paramètres les plus significatifs sont représentés dans ce bilan. Vous trouverez à votre disposition tous les résultats du contrôle sanitaire auprès du maître d'ouvrage et sur le site internet : www.eaupotable.sante.fr

ars
Agence Régionale de Santé
Bourgogne
Fronche Centre

Contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un appareil de type adoucisseur ou purificateur d'eau, veillez à son bon entretien pour éviter une contamination microbiologique de l'eau et conservez un point d'eau non traité pour la cuisson et la préparation des aliments.



Dans les habitats anciens, vérifiez qu'il ne subsiste plus de canalisations en plomb. Dans le cas contraire, laissez couler l'eau quelques instants avant de la consommer et changez les canalisations dans les meilleurs délais.

Pour les eaux désinfectées au chlore, il est nécessaire de maintenir un taux de chlore résiduel. Si vous décelez un goût de chlore mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez le à votre distributeur (voir adresse facture).

Diverses

Elections 2022

L'élection présidentielle française des 10 et 24 avril 2022, douzième élection présidentielle de la V^e République et onzième au suffrage universel direct, est un scrutin permettant d'élire le président de la République pour un mandat de cinq ans.

Les élections législatives françaises de 2022 auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022 afin d'élire les 577 députés de la XVI^e législature de la Cinquième République. Ces élections feront suite à l'élection présidentielle d'avril 2022.

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité fran-



Contacts Utiles

Communauté de communes des 1000 étangs

14 Pl. du Marché, 70270 Mélisey
Téléphone : 03 84 20 05 53

Trésor Public

Service de gestion comptable (SGC) de Luxeuil-les-Bains
17 rue Jean-Jaurès - BP 90113
70303 Luxeuil-les-Bains
Téléphone : 03 84 93 88 54

Préfecture de Vesoul

1 rue de la Préfecture
70013 Vesoul
Téléphone : 03 84 77 70 00

Ecole primaire de Ternuay-Melay-et-Saint-Hilaire

9 rue Tram TERNUAY MELAY ET ST HILA
70270 TERNUAY MELAY ET ST HILAIRE
Téléphone : 03 84 63 81 44

Collège des Mille Etangs

32 Rte de Lure, 70270 Mélisey
Téléphone : 03 84 20 84 54

Transports scolaires

Hôtel de Région
4 sq. Castan, CS 51857
25031 BESANCON CEDEX
Téléphone : 0 970 289 000

Finances / Budget

Les comptes administratifs :

Les comptes administratifs Commune et Eau ont été votés le 23 mars 2021 en excédent de fonctionnement.

Taxes locales 2020 :

La commune de Belonchamp n'a pas augmenté les taxes locales en 2021.

Taxe foncière bâti : 17.36 %

Taxe foncière non bâti : 36.99 %



Budget 2021 :

Commune et Eau

Les budgets primitifs Commune et Eau 2021 ont été votés lors de la réunion du conseil municipal du 09 avril 2021.

Le budget primitif Eau 2021 a été voté en équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 38 156,96 € et d'investissement à 21974,60 €.

Le budget primitif Commune 2021 a été voté avec un excédent de fonctionnement soit :

En fonctionnement \implies en dépenses : 361 759,66 € et en recettes : 429 873,07 €.

En investissement \implies en dépenses : 277 572 € et en recettes : 277 572 €.

Par délibération également, à cette même date, le conseil municipal a décidé la tarification de l'eau pour la facturation 2021 à 0,95 € le m³. Les tranches de tarification sont supprimées. La redevance annuelle du compteur d'eau reste à 48 € par an.

Ci-dessous quelques dépenses 2021 :

- Voirie : 15 782,09 € en investissement et 1 560,00 € en fonctionnement aides départementales et DETR
- Travaux sur le réseau d'eau en investissement : 6 981,60 € et en fonctionnement 2 416,81 €.
- Illuminations 1 309,49 €
- Travaux ONF en fonctionnement 837,47 €
- Travaux de voirie 2020 subventionnés 7 592,00 € 24,19 % des travaux HT avec bonification de 50 %

Travaux / Projets

La forêt communale, ravagée par le scolyte, va bénéficier du plan de relance pour être reconstruite.

Reconstruire la forêt communale, ravagée depuis quelques années par le scolyte qui sévit dans le Grand Est et en Bourgogne - Franche-Comté, est une priorité. La forêt de Belonchamp, dont plusieurs parcelles sont ravagées par le scolyte depuis plusieurs années, va faire l'objet d'un financement du plan France Relance, mis en place par l'État, pour sa reconstruction. La filière bois, manne économique très importante en Haute-Saône, rapporte jusqu'à 60 % de revenus aux communes forestières. C'est aussi un véritable enjeu environnemental que de sauver la forêt.



« Il ne faut pas laisser mourir la forêt, il faut replanter »

« Les arbres que vous voyez n'avaient pas plus de 50 ans, c'est une forêt qui est jeune », explique le maire de Belonchamp, Vincent Sarre. « On avait tout replanté il y a 50 ans, et là où ça commençait à gagner, ça a été ravagé par le scolyte », déplore-t-il. « C'est un investissement pour les générations futures que l'on fait, en espérant qu'on ne le fasse pas pour rien ». Ainsi, 900 plants d'arbre par hectare devront subsister après cinq ans, un laps de temps relativement court. « Il ne faut pas laisser mourir la forêt, il faut replanter », martèle le maire. « Il faut varier les essences d'arbres et ne pas planter n'importe quelle espèce n'importe où. Il faut introduire des essences méditerranéennes qui résisteront mieux aux changements climatiques ».

Sur les 102 ha de forêt à Belonchamp, 6 parcelles sont concernées par le projet du plan de relance, soit une surface de 8 ha. « Sur les parcelles 15 et 13, on va retrouver surtout du chêne et du feuillu. Un diagnostic sylvicole va permettre de proposer un panel d'essences à planter. Ce sera ensuite à la commune de choisir l'essence et ces essences choisies seront subventionnées par l'État », explique Maxime Princet, technicien forestier territorial à l'ONF. « C'est un forfait que l'État nous accorde à hauteur de 80 % de ce que le total coûtera », ajoute Jean-Claude Grégy, responsable de l'unité territoriale de Servance à l'ONF.

« Il faut au moins 60 % d'essences qui vont ramener du bois d'œuvre et 40 % d'autres essences, par exemple plus exotiques »

Avant de constituer un dossier et de réaliser les études, avec un appel d'offres à la clé pour trouver l'entreprise qui se chargera de la plantation, il faudra d'abord nettoyer les parcelles. « Tous les épicéas ont été marqués et vendus », confie Maxime Princet. « Il faudra ensuite procéder au broyage des surfaces d'arbres boisés et les parcelles seront nettoyées juste avant la plantation ». L'idée est de faire une plantation appelée « mosaïque », c'est-à-dire composées de plusieurs essences sur une surface donnée, sans délimitation. « Il faut au moins 60 % d'essences qui vont ramener du bois d'œuvre et 40 % d'autres essences, par exemple plus exotiques », souligne le technicien forestier.

« Sur le long terme, le multi-essences absorbe davantage l'empreinte carbone », assure Christophe Lejeune, député de la Haute-Saône. L'ONF a recueilli l'accord de six communes environnantes et défini les surfaces à reboiser. « Toutes les communes en sont convaincues, car leur principal revenu c'est le bois », a conclu Jean-Claude Grégy.

Travaux / Projets



Ecorce scolytée d'épicéa



Travaux / Projets

Voirie :

Pour faire suite aux nombreuses interpellations des habitants du village, concernant l'incivilité des automobilistes qui traversent notre commune (vitesse excessive) le conseil municipal a travaillé en partenariat avec les services du département de la Haute-Saône afin de définir la meilleure solution technique.

L'adéquation a fait ressortir la création de plateaux surélevés qui viennent d'être réalisés.



Conscients de la gêne occasionnée pour les automobilistes respectueux, nous privilégions avant tout la sécurité des habitants et de nos enfants.

Pour les aménagements de voirie, 2 secteurs sont à l'étude :

- la Gare (en cours)
- Le Raddon (lancement en 2022 pour une réalisation espérée en 2023 en raison du volume de travaux)

Des travaux de réparation de chaussée « point-à-temps » ont été réalisés par la société VALDENNAIRE.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



Travaux / Projets

Eclairage public :

Les économies d'énergies sont un des axes de travail de l'équipe municipale.

La commune étant adhérente au SIED 70 (Syndicat Intercommunale d'Electrification de Haute-Saône), une étude sur le remplacement des appareils d'éclairage existants par d'autres en technologie LED a été menée.

Le gain en énergie étant conséquent et les aides concédées étant de 80 % du montant des travaux, l'évidence était de profiter de l'occasion pour renouveler ces appareils vieillissants et énergivores.

Ces travaux auront lieu dans les semaines à venir.



Bâtiments :

4 fenêtres en mauvais état à l'étage du bâtiment de la salle des fêtes, ont été remplacées.

Projets :

Rénovation extérieure de la salle des fêtes et toiture.

Aménagement d'un espace de pause touristique.

Remplacement système de chauffage mairie et logements communaux :

Un audit énergétique sera bientôt lancé en partenariat avec le SIED 70 sur le bâtiment de la mairie pour évaluer les différents systèmes de chauffage de la mairie et des logements communaux ainsi que l'isolation thermique.

La finalité, en termes d'économies d'énergies, étant d'établir les priorités des éventuels travaux et définir les subventions possibles.

Travaux / Projets

Bâtiments :

Démolition de la petite maison, en très mauvais état et représentant un potentiel danger, près de l'ancienne boulangerie.



Travaux / Projets

Bâtiments :

La remise en état de la cage d'escalier des logements communaux été réalisée par l'entreprise Emilien ROCHET.

- Préparation des murs et plafonds
- Pose de toile de verre sur l'ensemble
- Peintures



Travaux / Projets

Aménagement berge du Raddon :

Remise en état de la berge du Raddon suite à son érosion : Enrochement en prévention des inondations.

La réception des travaux réalisés par la société Terrassement HENRY à été faite en présence de M. Yves PETRONELLI vice-président du SIBHVO : maître d'ouvrage et M. Philippe GIRAUD responsable pôle eau Ingénierie 70 : maître d'œuvre.



**Terrassement
HENRY**



Evènements / Agenda

Cérémonie du 8 mai :

Après plus de cinq années d'une guerre en Europe qui a coûté la vie à des dizaines de millions de personnes, les forces alliées pénètrent en Allemagne en février 1945. Les troupes nazies qui défendent Berlin capitulent, le 2 mai 1945. Dans la nuit du 6 au 7 mai, est signée à Reims la capitulation sans condition de l'Allemagne. L'acte de capitulation fixe la cessation des hostilités au 8 mai à 23h01. Un nouvel acte de capitulation du IIIe Reich est alors signé à Berlin entre les commandements militaires allemands et alliés. La guerre prend officiellement fin sur le continent européen.



Dominique Playoult (1er adjoint) a mené cette commémoration.

Cérémonie au monument Thiébaud :



Cette année une cérémonie moins restreinte a pu avoir lieu au monument Thiébaud.



Le 21 septembre 1944, sur la berge de l'étang du Rosbeck aux Champs Peloches à Belonchamp, un homme tombe sous les balles allemandes, Michel Thiébaud, 17 ans, jeune résistant qui avait participé à de nombreuses opérations contre l'occupant nazi, a payé de sa vie son repérage des emplacements des tirs allemands au lieu-dit Le Raddon.

Evènements / Agenda

Cérémonie du 11 novembre :

103 ans se sont écoulés depuis la signature de l'armistice du 11 novembre 1918, marquant ainsi la fin de la Grande Guerre. Notre pays, soutenu par ses alliés, recouvrait la paix après 52 mois de combats acharnés et meurtriers.



Evènements / Agenda

Tour de France 2022 :

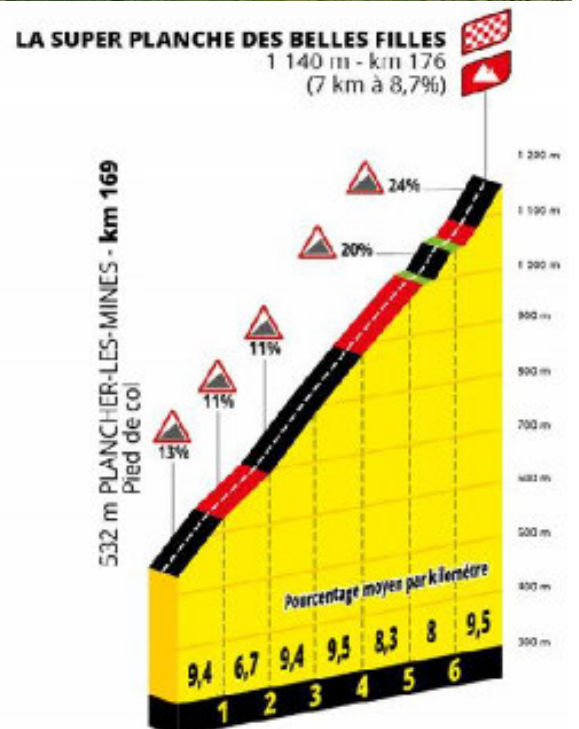
Le tour de France 2022 traversera le village cette année encore lors de la septième étape, le vendredi 08 juillet pour une arrivée à La Super Planche des Belles Filles.

La station de ski de la Haute-Saône reçoit le Tour pour la sixième fois en dix ans, après avoir fait une entrée fracassante en 2012 parmi les sites d'arrivée.

Vendredi 08/07/2022 - Étape 7 - Tomblaine > La Super Planche des Belles Filles - 176 km - Montagne

Commentaire de Christian Prudhomme

La première arrivée en sommet du Tour 2022 ne conclut pas une réelle étape de montagne. Mais La super Planche des Belles Filles réserve toujours un final à haute intensité. Dans le contexte d'une montée sèche, les écarts enregistrés ne seront pas nécessairement rédhibitoires, mais les positions observées donneront de sérieuses indications sur l'état de forme des prétendants au podium final



Fleurissement

Cette année, le fleurissement de la commune n'a pas donné satisfaction en raison d'une météo capricieuse.

C'est en fin de saison que les fleurs se sont révélées.

Des vivaces ont été plantées par l'équipe à la Roche (en face du pont de Fresse) et à la Roche (au début du Chemin de la Quemenne).

Au printemps, l'équipe élaborera une décoration en lien avec le thème du jardinage et du printemps, et à l'occasion du Tour de France qui traversera notre beau village, nous souhaiterions nous distinguer par une décoration originale.

Nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

L'équipe de fleurissement.



Fleurissement / Décoration



Urbanisme

Lorsque vous prévoyez d'effectuer des travaux dans votre habitation ou votre propriété, il faut toujours envisager les formalités administratives qui en découlent.

Certains travaux ne nécessitent qu'une déclaration préalable, comme :

La création ou l'extension de surface de moins de 20 m² de surface plancher ou d'emprise au sol (garage, dépendance, abri de jardin).

Certains travaux modifiant l'aspect initial de votre logement. Il peut s'agir de : remplacer une porte ou une fenêtre par un autre modèle, percer une nouvelle fenêtre, choisir une nouvelle couleur de peinture pour la façade extérieure de votre logement.

Le changement de destination d'un local. Il peut s'agir par exemple de la transformation d'un local commercial en local d'habitation.

Piscine hors sol dont la surface est supérieure à 10 m².

Piscine enterrée non couverte dont la surface est comprise entre 10 et 100 m².

Piscine enterrée de 10 à 100 m², couverte par un abri fixe ou mobile dont la hauteur au-dessus du sol est inférieure à 1,80 m.

En revanche, d'autres impliquent l'obtention d'un permis de construire, comme par exemple :

La création ou l'extension de surface de plus de 20 m² de surface plancher ou d'emprise au sol.

La modification des structures porteuses ou façades.

Les travaux qui impliquent à la fois une modification du volume du bâtiment et le percement ou l'agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur.

Cette règle s'applique également si vous souhaitez rehausser un mur, par exemple afin d'ajouter une fenêtre au toit.

Piscine couverte supérieure à 10 m².

Piscine enterrée couverte est supérieure à 20 m².

Piscine enterrée de 10 à 100 m² et plus avec abri dont la hauteur au-dessus du sol est supérieure à 1,80 m.

Piscine enterrée et supérieure à 100 m².

Etat civil

Décès :

Stéphane SIMONIN le 10/11/2021

Sincères condoléances à la famille.

Mariage :

Bruno MARION et Josiane CUNEY le 04/09/2021

Romain PHILIPPE et Magali GEHIN le 11/12/2021

Félicitations aux mariés.



Ecole de Ternuay



Effectifs :

L'école compte 35 élèves répartis sur deux classes comme suit :

Cycle 1 et 2 : 4 PS, 4 MS, 2 GS, 9 CP, soit 19 élèves

Cycle 2 et 3 : 6 CE1, 2 CE2, 2 CM1, 6 CM2 soit 16 élèves

7 enfants de Belonchamp font partie des effectifs.

Tri et déchets

Nouveau
Aujourd'hui sur le territoire du SYTEVOM, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.



TOUTES LES BOUTEILLES



TOUTS LES FLACONS & BIDONS



TOUTS LES SACS & SACHETS



TOUTES LES BARQUETTES



TOUTS LES POTS & BOÎTES



TOUTS LES FILMS



JE TRIE
EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, PAPIER-CARTON



JE TRIE
EMBALLAGES EN VERRE



JE JETTE
LE RESTE DES DÉCHETS, DANS LA POUCELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES



Tous les petits nouveaux



ECO EMBALLAGES Votre collectivité s'engage avec Eco-Emballages pour le tri et le recyclage.

N'oubliez pas, il existe une solution pour chaque déchet : COMPOSTAGE, DÉCHÈTAGE ou ENLÈVE-RESSOURCES !



- Veuillez toujours sortir votre bac la veille du jour de la collecte
- Mettez bien votre bac en évidence au bord du trottoir
- Rangez votre bac après la collecte

Incivilités

Voilà le résultat d'une collecte de quelques heures d'une habitante accompagnée de sa fille le long de la route traversant le village.

Encore un exemple des incivilités commises par les usagers de la route.

Merci à elles pour ce geste et leur engagement pour la protection de l'environnement.



Rappels réglementaires

RAPPEL :

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet est puni d'une amende forfaitaire.

Si vous payez immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), l'amende est de 68 €.

Si vous payez après ce délai de 45 jours, l'amende est de 180 €.

Si vous ne payez pas l'amende forfaitaire ou si vous contestez l'amende forfaitaire, le juge du tribunal de police est saisi.

Le juge pourra notamment décider :

- d'une amende de 450 € maximum

- ou, si vous avez utilisé un véhicule pour transporter les déchets, d'une amende de 1 500 € maximum, ainsi que la confiscation du véhicule.

À noter : le maire peut interdire de bloquer ou d'entraver la voie ou le domaine public en y installant ou déposant tout matériel ou objet sans autorisation, ou en déversant toute substance. Ne pas s'y conformer est puni d'une amende administrative de 500 €.

	Horaire Été du 1er Mars au 31 Octobre	Horaire Hiver du 1er Novembre au 28/29 Février
Déchetterie de FAUCOGNEY ET LA MER	Lundi 13h30 - 18h Mercredi 13h30 - 18h Samedi 9h -12h 13h30 - 18h	Lundi 13h30 - 16h30 Mercredi 13h30 - 16h30 Samedi 9h -12h 13h30 - 16h30
Déchetterie de MELISEY	Lundi 9h - 12h 13h30 - 18h Mercredi 9h - 12h 13h30 - 18h Vendredi 9h - 12h 13h30 - 18h Samedi 9h - 12h 13h30 - 18h	Lundi 13h30 - 16h30 Mercredi 9h -12h 13h30 - 16h30 Vendredi 9h -12h 13h30 - 16h30 Samedi 9h -12h 13h30 - 16h30
Déchetterie de TERNUAY	Mardi 13h30 - 18h Jeudi 13h30 - 18h Samedi 9h -12h 13h30 - 18h	Mardi 13h30 - 16h30 Jeudi 13h30 - 16h30 Samedi 9h -12h 13h30 - 16h30










Vous devez être en possession d'un badge pour avoir accès aux déchetteries du SYTEVOM.



Numéro du service des badges : 03 84 76 93 09

Valorisation du commerce de proximité

<p>Garage du Damont : Richard VIRICEL</p> <p>5 Le Damont, 70270 Belonchamp</p> <p>Téléphone : 03 84 20 07 86</p> 	<p>Aide et compagnie à domicile : Véro help & co' : Véronique BASTIDE</p> <p>4 La Gare, 70270 Belonchamp</p> <p>Téléphone : 07 68 07 75 73</p> <p>Mail : vero.b.70270@gmail.com</p> <p>www.verohelpco.webnode.fr</p> 
<p>Travaux de peinture : SASU E.ROCHET / Emilien ROCHET</p> <p>2 B Le Raddon, 70270 Belonchamp</p> <p>Téléphone : 07 71 87 46 03</p> 	<p>Agent immobilier : Olivier DEVAL</p> <p>26 Le Raddon, 70270 Belonchamp</p> <p>Téléphone : 06 41 02 32 76</p> <p>Mail : deval.com@free.fr</p> 
<p>Tampon Gravure Impression Personnalisation :TGIP SARL / Catherine PANO</p> <p>18 Le Damont, 70270 Belonchamp</p> <p>Téléphone : 06 82 30 70 63</p> <p>http://tqip70.e-monsite.com</p> 	<p>Antiquité Chris.3T : Christophe TIHAY</p> <p>15 Le Damont, 70270 Belonchamp</p> <p>Téléphone : 06 83 17 19 47</p> <p>Mail : ctihay88@gmail.com</p> <p>http://antiquite-chris3t.fr</p> 
<p>Travaux de soudure : ETS GROSJEAN Henri</p> <p>3 la Tartre, 70270 Belonchamp</p> <p>Téléphone : 03 84 20 00 34</p> 	



Professionnels afin de vous faire connaître, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie, nous vous ferons profiter de nos supports de communication (site internet, bulletin municipal)



Bien vivre ensemble

Propreté et accessibilité :

Les trottoirs sont réservés à l'accès des piétons et non au stationnement des véhicules.



Ordures ménagères : Pensez à rentrer vos bacs, n'encombrez pas les trottoirs et les espaces publics.

Les animaux en promenade accompagnée ou non ne doivent laisser de saletés, ni chez les riverains, ni sur les trottoirs.



Les haies et plantations ne doivent pas empiéter sur le domaine public (trottoirs, ...) ni chez le voisin.

Elagage :

Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux propriétaires riverains des voies rurales et communales de procéder ou de faire procéder à l'élagage ou l'abattage des arbres qui en cas de vent violent ou chute de neige pourraient se briser, tomber sur la chaussée, occasionner une gêne à la circulation ou provoquer un accident.

Afin d'éviter tous problèmes, supprimez tous les arbres poussant dans une bande de 2 mètres en limite du domaine public. Limitez la hauteur des arbres qui poussent à moins de 10 mètres de cette limite.

Renouveler l'opération régulièrement.

Conformément à l'article L2212-2-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, sans réponse du propriétaire, faire procéder à l'exécution des travaux d'élagage. Les frais afférents aux opérations seront à la charge des propriétaires des parcelles en bordure de voies.

Les bruits de voisinage : Arrêté du 18 mai 2006 de la DDASS/2006 N°21 :

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité est interdit de jour comme de nuit. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de l'intensité sonore ne peuvent être effectués uniquement :

Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 19h30

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Bien vivre ensemble

Entretien courant des trottoirs : une obligation

C'est à chaque propriétaire ou, le cas échéant, aux locataires riverains d'assurer l'entretien de sa partie de trottoir.

Il comprend :

- le nettoyage des feuilles mortes et débris,
- le désherbage,
- le dégagement de la neige ou du verglas, l'épandage de sel, de sable ou tout autre produit visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver.



Responsabilité en cas de manquement à l'entretien du trottoir

Si un accident survient à cause d'un manquement à l'obligation d'entretien du trottoir, vous pouvez être poursuivi par la victime. Si votre responsabilité est reconnue par le juge, c'est votre assurance multirisque habitation qui indemniser la victime.

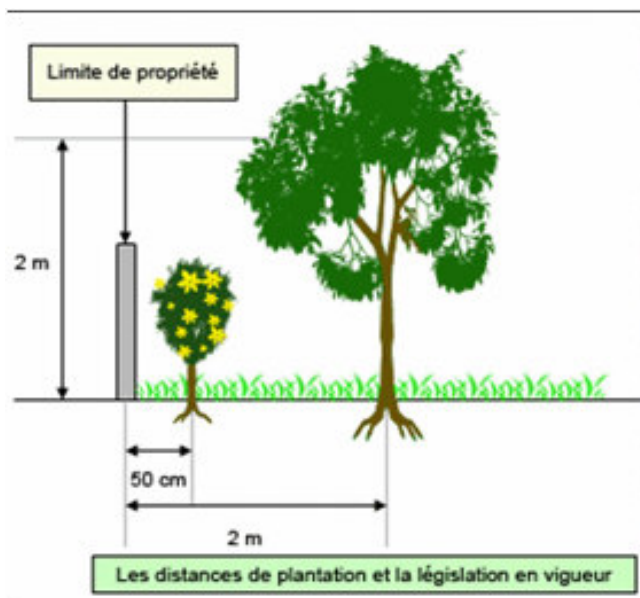
Plantations bordant la voie publique

Les propriétaires ou, le cas échéant, les locataires riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune, doivent effectuer l'égagement des arbres, arbustes et autres plantations situés sur leur propriété dont les branches, branchages ou feuillages forment saillie sur le domaine public.

Cet élagage aura lieu suivant un plan vertical mené par le parement extérieur des clôtures sur toute la hauteur des plantations.

Les propriétaires ou locataires devront prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les accidents, dont ils seront tenus responsables.

En cas d'urgence et dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, la commune peut faire effectuer d'office les travaux d'égagement nécessaires, aux frais des propriétaires, après une mise en demeure restée sans effet.



Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'égagement des arbres et des haies incombe au propriétaire ou locataire, qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



**Merci de respecter cette règle
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**

Informations



DÉFIBRILLATEUR

Un défibrillateur se trouve à droite de la porte d'entrée de la mairie.



<p>15 SAMU</p> <p>Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de soins.</p>	<p>17 POLICE SECOURS</p> <p>Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.</p>	<p>18 SAPEURS-POMPIERS</p> <p>Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.</p>
<p>112 NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.</p>	<p>LES NUMÉROS D'URGENCE À CONNAÎTRE</p> <p>GRATUITS ET JOIGNABLES 7J/7 ET 24H/24.</p> <p>FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS</p>	<p>114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</p> <p>Accessible par visioconférence, tchat, SMS et fax pour contacter le 15, 17 et 18. Application "Urgence 114" disponible sur IOS et Android.</p>
<p>3117</p> <p>Pour signaler par téléphone une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.</p>	<p>3919</p> <p>Chantage, harcèlement, injures, coups... Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible de 9h à 19h du lundi au samedi.</p>	<p>119</p> <p>Numéro d'urgence dédié aux enfants en danger, victimes de violences physiques ou psychologiques.</p>
<p>31 117</p> <p>Pour signaler par SMS une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.</p>	<p>115</p> <p>Numéro du SAMU Social, vient en aide aux personnes sans abri et en grande difficulté sociale.</p>	<p>116 000</p> <p>Numéro d'urgence en cas de disparition d'enfants, il a pour mission d'écouter et soutenir les familles d'enfants disparus.</p>

M. le Préfet, après concertation avec l'ARS et après échanges avec les élus, a décidé d'étendre l'obligation de port du masque aux établissements recevant du public (ERP) et aux activités soumises à passe sanitaire.

Ainsi, jusqu'au 31 janvier 2022 inclus, le port du masque pour les personnes de 11 ans et plus est obligatoire :

- dans les marchés alimentaires réguliers, les marchés festifs comme les marchés de Noël, les ventes au déballage ;
- lors des rassemblements de personnes comme les manifestations revendicatives, sportives (pour les seuls spectateurs), spectacles et animations de rue, les fêtes foraines de moins de 30 attractions ou stands ;
- dans les files d'attente ;
- sur le parvis des gares et aux arrêts de bus ;
- sur le parvis des établissements scolaires et d'enseignement supérieur, aux heures d'entrée et de sortie ;
- sur le parvis des lieux de cultes, aux heures d'entrée et de sortie des offices et célébrations ;
- sur le parvis des établissements de santé et des établissements médico-sociaux ;
- et dans les établissements recevant du public.

Dans le cadre du contexte de circulation continue du covid-19 chacun d'entre nous, en tant que citoyen, peut participer au maintien du lien social auprès des personnes fragiles (famille et voisins) et témoigner de notre bienveillance à l'égard des aînés. N'hésitez pas à prendre contact avec eux afin de vous assurer de leur bonne santé.

Luttons ensemble contre la Covid-19



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

La mairie reste ouverte aux horaires habituels.

Mardi : 17h00 -19h00

Vendredi : 16h00-18h00

Accueil :

les mesures barrières doivent être respectées :

- 1 personne à la fois équipée de son masque et de son stylo
- lavage des mains au gel hydroalcoolique mis à disposition
- distanciation sociale

Merci pour votre compréhension



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

EN 4 CLICS

1

Ouvrez votre application **"Play Store"**, **"AppStore"** ou **"AppGallery"** sur votre téléphone ou sur votre tablette



2

Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)


3



Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste

4

Cliquez sur **"Installer"** ou **"Obtenir"**
Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.



BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

Disponible sur
App Store



Disponible sur
Google play

